



Droit de visite et d'hébergement et ascension

Par Sophies

Bonjour,

Voici les termes de notre jugement :

Dit que le père accueillera l'enfant à son domicile de la manière suivante :

- durant la période scolaire : à raison d'une fin de semaine par mois, fixée à la convenance des parties et à défaut la troisième de chaque mois, du vendredi soir sortie des classes jusqu'au dimanche soir 16h00.

Dit que si un jour férié ou un pont venait à précéder le début du droit de visite et d'hébergement ou à en suivre la fin, celui-ci s'exercera sur la totalité de la période considérée.

Pour le mois de mai, la troisième fin de semaine est le week-end du 20-21 mai.

Donc le DVH du papa s'étend du vendredi 19 mai sortie des classes au dimanche 21 mai, 16h00.

Le vendredi 19 mai est un pont. Le DVH s'étend sur tout le vendredi.

Le jeudi 18 mai est un jour férié. Il n'est pas directement accolé au DVH initial.

Est-ce qu'il y a un cumul avec le pont ?

Cordialement
Sophie

Par kang74

Bonjour

Votre jugement est très clair puisqu'il parle de pont ET de jour férié .
Il peut donc prendre l'enfant à partir du mercredi soir ou Jeudi matin .

Par Sophies

Merci pour votre réponse rapide !

C'est le "ou" qui m'a mis dans le doute...

Est-ce que "mercredi soir" ou "jeudi matin" se décide à l'amiable ?

Cordialement
Sophie

Par Isadore

Bonjour,

Tel que je comprends le jugement, le DVH commence le mercredi soir à la sortie des classes. Mais on peut aussi comprendre qu'il ne commence que le jeudi, donc à 00 h 00, ce qui rendrait le passage de bras peu pratique.

A mon sens, le père est en droit de récupérer son enfant le mercredi soir. C'est plus rationnel que de penser à un passage de bras à minuit.

Mais à l'amiable, rien n'interdit de s'entendre sur le jeudi matin.

Par Sophies

Encore merci pour cette réponse rapide.

Il est évidemment hors de question de faire un passage de bras à minuit.

Le mercredi soir, mon enfant finit son activité extra-scolaire à 19h40.

Le passage de bras à 20h, le mercredi, me paraît être un bon compromis puisque cette fois-ci, il n'y aura pas de route à priori.

Merci à tous ceux qui prennent le temps de répondre !